

SAISON 2022/2023

Document Administratif n°2

En cas d'absence, d'empêchement à compter du **vendredi soir 20 heures**, seul le numéro de permanence doit être appelé le numéro suivant et uniquement ce numéro

06.95.54.24.17

MATCHES AMICAUX – RAPPEL ET/OU INFORMATIONS

Nous tenons à vous rappeler que les matchs amicaux sont soumis à certaines règles depuis quelques années.

Ces rencontres doivent être déclarées par le club à la direction du district qui complétera la liste des matchs amicaux sur le site du district.

Seuls les responsables de secteur peuvent vous désigner pour les rencontres. Votre désignation sera sur votre espace désignation.

Une feuille de match est OBLIGATOIRE. Un retour au district doit être fait par le club recevant.

Vous trouverez ci-dessous un document reprenant les indemnités et les niveaux possibles.

MATCHES AMICAUX 2022/2023

Equipe de niveau	Niveau de l'Arbitre	Niveau de l'Arbitre Assistant	Forfait Centre	Forfait Assistant
R1	Ligue	Ligue D1 D2 AD1	50.00 €	35.00 €
R2	D1 Minimum	Ligue D1 D2 AD1 AD2	50.00 €	35.00 €
R3	D2 Minimum	Ligue D1 D2 D3 AD1 AD2 JAD1	50.00 €	35.00 €
D1	D3 Minimum	Tous	50.00 €	35.00 €
D2 à D7	Tous	Tous	40.00 €	30.00 €
Jeunes District	JAD	Tous	30.00 €	20.00 €
18R1	JAD1 Minimum	JAD2 Minimum	30.00 €	20.00 €
18R2	JAD2 Minimum	JAD3 Minimum	30.00 €	20.00 €

SOIREES D'ECHANGES

Le PV concernant les soirées d'échanges est consultable sur le site du district

<https://cotedopale.fff.fr/wp-content/uploads/sites/82/bsk-pdf-manager/fd242184ed722d45a00c85604cda3b11.pdf>

Vous constaterez que les différents exemples présentés sont repris et donc connus des clubs.

Visiblement, la Discipline reçoit encore des avertissements pour des insultes, propos, ...

Pour les sous-maillots, tolérance ZERO



Pour les absents, principalement, et les présents, voici un condensé des soirées d'échange pour la partie DESIGNATEUR

Toujours une mauvaise application de la mise en indisponibilité. **Ne pas oublier de COCHER la case ARBITRE DISTRICT COTE D'OPALE.** Trop d'oubli de cette case avec uniquement le cochage de la partie LFHF. Ces erreurs occasionnent beaucoup de changements pour les désignateurs dès parution.

Voir annexe 1 : indispo pose format PDF

Désignations des compétitions jeunes : Remerciements aux SENIORS qui aident le samedi pour la disponibilité et la compréhension lors des modifications de dernières minutes. Les JAD sont prioritaires.

ARRETE TARDIF

Lors de la présentation d'un arrêté tardif, vous devez aller vérifier l'état du terrain et spécifier votre verdict sur la FMI.

Si le terrain est inaccessible, faire un rapport à direction@cotedopale.fff.fr

AGRESSION / BOUSCULADE ARRET DE LA RENCONTRE

Nous vous rappelons que si vous êtes victime d'une agression, bousculade, L'arrêt de la rencontre est **AUTOMATIQUE.**

Pensez à mettre **MATCH ARRETE** sur la FMI

Pensez à prévenir immédiatement Yann AUGE.

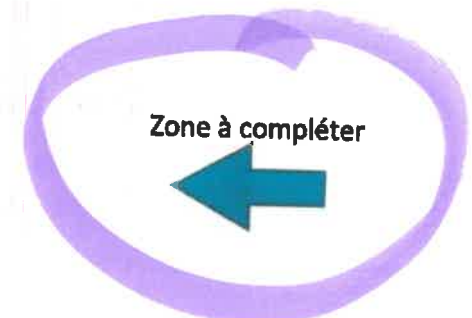
Patrick QUENIART
Secrétaire Général CDA

Yann AUGE
Président CDA



Déclarer une indisponibilité

Saisissez votre demande d'Indisponibilité en précisant la date et le motif.



VOUS ÊTES INDISPONIBLE

Date de début



01/04/2023

Date de fin



01/04/2023

Tous les

Sélectionnez un jour de la semaine

Text Entre

Et



7:30



23:30



Raison



Congés



Congés = demande exceptionnelle

Maladie, Blessure : prendre contact avec les désignateurs

FONCTIONS

Pour les D1 AD1 D2 AD2 cochez la case ci-dessous

Arbitre - LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE

Arbitre - DISTRICT COTE D'OPALE



Observateur - DISTRICT COTE D'OPALE Délégué - DISTRICT COTE D'OPALE

